

L'INTÉGRATION DE L'IA DANS LA FORMATION DES TRADUCTEUR·ICES : ÉVOLUTION SOUS DOUBLE CONTRAINTE ? LE CAS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE (BELGIQUE)

Integrating AI into translation curricula: Evolution in a Double-Bind? The case of the University of Liège (Belgium)

Valérie BADA *Université de Liège (Belgique)*

Perrine SCHUMACHER *Université de Liège (Belgique)*

Résumé

Cet article rend compte de notre expérience d'intégration de l'IA dans le cursus de traduction à l'Université de Liège, à la croisée d'enjeux académiques, professionnels et juridiques. Vu le double ancrage de notre filière de traduction, notre démarche vise à concilier exigence de professionnalisation et ambition de former à une posture (ainsi qu'un savoir) critique. De plus, elle s'inscrit dans un contexte d'évolution de l'enseignement de la traduction marqué par les pressions émanant de trois pôles distincts : l'institution universitaire, le secteur professionnel et l'encadrement législatif. Après avoir resitué l'historique de la filière de traduction et présenté quatre cours intégrant les outils IA, nous nous penchons sur les diverses contraintes qui influencent cette évolution.

Mots-clés : IA – Traduction automatique – Post-édition – Enseignement de la traduction – AI ACT

Abstract

This article focuses on integrating AI into the translation curriculum at the University of Liège, a challenge that must accommodate academic, legal and market-driven demands. Given that the ULiège translation programme has both academic and vocational grounding, the institutional politics has aimed at developing a critical awareness of the market demands (focusing on targeted, technical skills) and of scientific methods (based on a rigorous, metareflexive approach). It also fits into the changing landscape of translation education, shaped by pressures from three distinct spheres: academia, the professional market, and the legislative framework. After outlining our department's history and presenting four courses integrating AI tools, we examine the various constraints shaping this evolution.

Keywords: AI – Machine translation – Post-editing – Translation education – AI ACT

INTRODUCTION

L'intelligence artificielle (IA) s'impose désormais dans bien des aspects de notre quotidien, qu'ils soient privés ou professionnels. L'enseignement de la traduction n'échappe pas à cette transformation profonde, ce qui amène à repenser nos pratiques pédagogiques à la lumière des bouleversements technologiques en cours (Ayvazyan *et al.*, 2024 ; Hernández Morin, 2023). Le secteur professionnel de la traduction est, lui aussi, directement affecté par l'essor fulgurant des outils d'intelligence artificielle, notamment la traduction automatique neuronale (TAN) et les agents conversationnels (chatbots) boostés à l'IA générative qui redéfinissent les conditions d'exercice du métier.

Entre attentes du secteur professionnel et balises éthiques et réglementaires, les institutions de formation en traduction tentent de redéfinir leur positionnement et leur place. Cet article propose un panorama de l'intégration de l'IA dans le cursus de traduction à l'Université de Liège (ULiège, Belgique), en mettant en lumière les tensions entre formation professionnalisante et formation (méta)critique, entre contraintes institutionnelles et contraintes réglementaires.

Avant de nous pencher sur les dynamiques pédagogiques mises en place pour articuler pratique de la traduction et utilisation de l'IA, il est utile de spécifier le contexte historique propre à la filière en traduction et en interprétation de l'ULiège.

Historique de la formation en traduction à l'ULiège

L'enseignement de la traduction à l'ULiège présente un double ancrage. Développé au sein d'un master en langues modernes, il a ensuite été institutionnalisé en 2008 avec la création d'un bachelier en co-diplomation avec la Haute École de la Ville de Liège, avant que l'université n'en devienne seule organisatrice en 2015. Il a ainsi fallu intégrer une filière professionnalisante et son corps enseignant tout en l'adaptant aux exigences universitaires : développement d'une formation à la méthodologie scientifique et constitution de savoirs critiques sur la pratique.

La traduction est donc enseignée non seulement comme pratique par des traductrices professionnelles, mais aussi comme discipline universitaire par des docteurs et chercheuses en traductologie. Le cursus s'achève avec un stage professionnalisant de 12 semaines, ainsi que la défense d'un travail de fin d'études (recherche, traduction commentée, travail terminologique ou enquête de terrain).

Ce bref historique permet d'éclairer notre approche des nouvelles technologies appliquées à la traduction dès lors que le cursus en traduction à l'ULiège doit concilier deux conceptions : la formation professionnalisante, dictée par les réalités fluctuantes du marché et la formation universitaire propre à la Faculté de Philosophie et Lettres, distanciée de toute visée utilitaire. C'est donc en ayant conscience de ces contraintes que nous devons adapter au mieux nos enseignements aux nouvelles technologies et préparer les futures traducteur·ices aux évolutions de l'activité professionnelle.

Par cet article, nous entendons contribuer au débat sur l'actualisation des pratiques pédagogiques dans l'enseignement de la traduction en partageant notre expérience d'intégration de la traduction automatique (TA) et de l'utilisation, toute récente, des chatbots dans nos cours. Nous aborderons les pratiques développées en classe, ainsi que leur intégration dans le contexte institutionnel qui les a soutenues et, de façon cruciale, les questions éthiques, déontologiques et juridiques que ces pratiques posent.

Cette triple articulation entre enseignement, contraintes institutionnelles et pratiques professionnelles sera illustrée par notre expérience d'intégration de l'IA dans quatre cours spécifiques de 3^e bachelier et de master couvrant la paire de langues anglais-français.

1. DE LA PERTINENCE DES OUTILS TECHNOLOGIQUES

Face à la généralisation des outils d'IA dans le monde professionnel, les compétences liées aux nouvelles technologies sont aujourd'hui indispensables chez les traducteur·ices. Elles constituent d'ailleurs l'un des cinq piliers de compétences du référentiel élaboré par le réseau *European Master's in Translation* (EMT, 2022) de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne. Dans ce contexte, les formations universitaires sont appelées à repenser leurs programmes de formation. Mais comment le faire sans renoncer à une posture critique propre à l'enseignement universitaire ?

D'ailleurs, selon le référentiel EMT, les étudiant·es doivent être en mesure de « s'adapter rapidement aux nouveaux outils et ressources informatiques après avoir évalué de manière critique leur pertinence et l'incidence du changement sur leurs pratiques de travail » (EMT, 2022, p. 9). La « pertinence » de ces nouveaux outils nous semble devoir faire l'objet d'une réflexion approfondie : de quelle pertinence s'agit-il exactement ? D'une efficacité technique, mesurable et ciblée qui optimise les performances professionnelles ? Ou d'une pertinence élargie qui intègre les dimensions éthiques, écologiques et juridiques, sachant que le cadre réglementaire en la matière est encore mouvant, en élaboration constante et sujet à interprétation ? Cette notion de pertinence s'applique-t-elle strictement à la tâche même à accomplir ou doit-elle s'articuler aux contraintes institutionnelles et politiques dans lesquelles s'inscrit la formation, c'est-à-dire celles qui soutiennent la sobriété numérique, le développement durable et la maîtrise critique des savoirs et des pratiques ? Cette tension entre exigences du marché et contraintes institutionnelles soulève une question de fond : pourrait-on se retrouver, à terme, face à une double contrainte où réalités professionnelles et politique institutionnelle sont éthiquement voire idéologiquement, diamétralement opposées ? Le cas échéant, comment préparer les futur·es traducteur·ices à évoluer dans cet entre-deux complexe, sans sacrifier ni leur autonomie critique, ni leur employabilité ?

L'approche dite « éclairée » retenue à l'ULiège combine maîtrise technique et distanciation critique. Depuis 2019-2020, plusieurs cours du programme ULiège intègrent progressivement la traduction automatique (TA), la post-

édition (PE) et, plus récemment, les chatbots, non comme fins en soi, mais comme objets d'analyse et d'aide à la pratique. Dès le bachelier, les étudiant·es développent de solides compétences linguistiques, culturelles et de transfert, tout en étant sensibilisé·es aux nouvelles technologies de la traduction, notamment grâce à l'introduction de deux cours généraux : l'un portant sur les enjeux pratiques et éthiques de l'IA en lien avec la traduction (1^{er} année), l'autre consacré à la TA et à la PE (3^e année). En master, cette formation se poursuit avec des cours dédiés aux outils de TAO et à l'utilisation de corpus comme aide à la traduction, compétences qui sont ensuite mises en pratique dans les cours de traduction spécialisée.

2. INTÉGRATION DE L'IA : FOCUS SUR QUATRE DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES

Les quatre dispositifs pédagogiques présentés ci-dessous illustrent l'approche adoptée à l'ULiège pour intégrer les outils d'IA dans la formation en traduction. Au-delà du développement de compétences techniques, cette intégration vise à sensibiliser les étudiant·es aux enjeux éthiques et pratiques de l'IA à des fins de traduction, tout en réaffirmant le rôle central de l'intervention humaine dans le processus traductif.

A. Cours général en 3^e bachelier : Anglais – Traduction générale vers le français et initiation à la post-édition

Ce cours de troisième année initie les étudiant·es à la traduction automatique neuronale (TAN) et à la post-édition (PE), ainsi qu'à l'utilisation de chatbots comme aides à la traduction, tout en renforçant leurs compétences linguistiques, traductives et documentaires. En pratique, les séances sont essentiellement constituées d'une alternance entre exercices de traduction humaine et exercices de post-édition. Dans ces travaux pratiques en PE, nous mettons l'accent sur le repérage et sur la correction des erreurs récurrentes, et donc souvent prévisibles, en TA (calques, incohérences terminologiques ou contextuelles, fautes sémantiques, erreurs factuelles etc.). Une réflexion traductologique accompagne les exercices pratiques afin d'encourager le développement d'une posture critique (questionnement sur le gain réel de temps, sur la nécessité de la recherche documentaire, sur la qualité finale de la traduction et sur les efforts consentis pour y parvenir, sur le coût écologique des recherches nécessaires en ligne, sur le travail même de post-édition et sur le degré relatif de satisfaction qu'elle procure).

Ci-dessous un exercice type de post-édition (2023) à partir de la comparaison des TA brutes de DeepL et de ChatGPT :

Texte source ¹	TA brute (ChatGPT) 13/04/2023	TA brute (DeepL – version gratuite) 13/04/2023
The limitations	Les limites	Les limites
As we've covered in this newsletter, A.I. chatbots are flawed. They often make mistakes – like the one that led to a \$100 billion drop in Google's cumulative stock market value when it appeared in an ad.	Comme nous l'avons couvert dans cette newsletter, les chatbots d'IA sont imparfaits. Ils commettent souvent des erreurs, comme celle qui a entraîné une baisse de 100 milliards de dollars de la valeur boursière cumulée de Google lorsqu'elle est apparue dans une annonce publicitaire .	Comme nous l'avons expliqué dans cette lettre d'information , les chatbots de l'I.A. sont imparfaits. Ils commettent souvent des erreurs, comme celle qui a entraîné une chute de 100 milliards de dollars de la valeur boursière cumulée de Google lorsqu'elle est apparue dans une publicité .

L'exercice consistait à rechercher des articles en français sur le même événement et à discriminer les sources factuellement fiables et linguistiquement correctes. Une sélection de deux articles était présentée puis les formules relevant du vocabulaire spécifique archivées. Les deux articles sélectionnés provenaient des quotidiens *Les Echos*² et *La Libre Belgique*³.

Les tournures claquées ont été identifiées, les difficultés de compréhension relevées. Le texte a ensuite été retravaillé pour atteindre l'idiomaticité et la clarté d'information voulues.

Traduction post-éditée par les étudiant·es :

Les chatbots pilotés par l'I.A. sont imparfaits, comme nous l'avons déjà relaté dans cette **newsletter**. Ils font souvent des erreurs, comme celle qui a été commise par l'assistant IA Google Bard lors de la conférence de presse pour son lancement et qui a provoqué chez sa société mère une perte de capitalisation boursière de 100 milliards de dollars.

1. "Artificial intelligence is changing how people work. That can be scary. But for now, most jobs are still safe" by Lauren Jackson - <https://www.nytimes.com/2023/03/02/briefing/chatgpt-ai.html>
2. <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/google-chute-en-bourse-apres-une-erreur-de-son-nouveau-robot-dia-1905069>
3. <https://www.lalibre.be/economie/digital/2023/02/09/ia-bard-se-trompe-et-fait-plonger-google-en-bourse-de-pres-de-100-milliards-de-dollars-KFZCHG2P7JB7NBRY7Z4DHMPWEI/>

La discussion après l'exercice a mis en exergue les points suivants :

- Le temps accordé à la post-édition n'a pas procuré la satisfaction qu'aurait apportée un processus de traduction humaine mené d'emblée. En effet, la frustration de devoir corriger les erreurs et maladresses de la TA brute a excédé le plaisir d'apporter des corrections pertinentes.
- L'hypothèse est émise qu'une traduction humaine aurait sans doute été plus rapide, car l'évitement des calques et les recherches documentaires auraient permis d'atteindre une qualité de traduction satisfaisante sans avoir à s'interroger sur les faiblesses de la TA brute.
- L'intérêt de l'exercice a surtout été de révéler les limites de la TA dans ce cas, bien davantage que d'aboutir à une traduction satisfaisante.

B. Cours général en 2^e master : Séminaire de traductologie appliquée à la traduction de l'anglais vers le français

Ce cours de 2^e master s'inscrit dans la continuité du module de bachelier dédié à la post-édition et de celui de master 1 consacré à l'articulation entre pratique de la traduction et traductologie. Il intensifie la rédaction de commentaires traductologiques afin de préparer au travail de fin d'études (TFE). Les enseignant·es mobilisent leur expertise scientifique pour aider les étudiant·es à adopter une posture réflexive sur leur pratique traductive. L'objectif est d'interroger les choix de traduction à la lumière de différents éclairages traductologiques. En pratique, les séances combinent des exercices pratiques de traduction humaine, des exercices pratiques de post-édition, l'exploitation de corpus parallèles en ligne, ainsi que le travail d'analyse réflexive amorcé par les étudiant·es pour leur TFE. Une fois de plus, ce cours entend concilier acquisition de compétences pratiques et élaboration d'un discours critique. L'exercice suivant a été proposé afin de comparer la qualité de traduction selon la variation et l'affinage des requêtes.

Texte source⁴ :

OpenAI has signed a \$38bn (£29bn) deal to use Amazon infrastructure to operate its artificial intelligence products, as part of a more than \$1tn spending spree on computing power.

The agreement with Amazon Web Services means OpenAI will be able to use AWS datacentres, and the Nvidia chips inside them, immediately.

4. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/technology/2025/nov/03/openai-cloud-computing-deal-amazon-aws-datacentres-nvidia-chips>

Mistral (10/10/2025)	Mistral (10/10/2025)	Proposition de Mistral (10/10/2025) :
Prompt : « traduire le texte suivant » OpenAI a signé un accord de 38 milliards de dollars (29 milliards de livres sterling) pour utiliser l'infrastructure d'Amazon afin de faire fonctionner ses produits d'intelligence artificielle, dans le cadre d'une frénésie de dépenses dépassant les 1 000 milliards de dollars en puissance de calcul. Cet accord avec Amazon Web Services (AWS) permettra à OpenAI d'utiliser immédiatement les centres de données d'AWS, ainsi que les puces Nvidia qu'ils abritent.	Prompt : « traduire ce texte en utilisant l'article suivant tiré de Libération comme source lexicale afin d'utiliser le bon vocabulaire et de renvoyer aux informations correctes (https://www.liberation.fr/economie/open-ai-et-amazon-signent-un-contrat-a-38-milliards-de-dollars-pour-developper-lintelligence-artificielle-20251103_QF5NGCOE4FDUDA74Y5DXIKA2MU/). » OpenAI a signé un contrat de 38 milliards de dollars avec Amazon pour exploiter ses infrastructures et développer ses produits d'intelligence artificielle, dans le cadre d'une frénésie d'investissements dépassant les 1 000 milliards de dollars consacrés à la puissance de calcul. Cet accord avec Amazon Web Services (AWS) permet à OpenAI d'utiliser immédiatement les datacenters d'AWS, ainsi que les puces Nvidia qui les équipent.	« Cette traduction reprend les termes et le ton de l'article de Libération, notamment l'expression « frénésie d'investissements », « datacenters », « systèmes nerveux centraux », et la mise en contexte des enjeux économiques et environnementaux. Si vous souhaitez une version plus technique ou plus concise, n'hésitez pas à me le préciser » OpenAI a conclu un partenariat de 38 milliards de dollars avec Amazon pour recourir à ses infrastructures et faire tourner ses produits d'intelligence artificielle, s'inscrivant dans une vague d'investissements dépassant les 1 000 milliards de dollars dédiés à la puissance de calcul. Grâce à cet accord avec Amazon Web Services (AWS), OpenAI pourra utiliser sans délai les datacenters d'AWS et les processeurs Nvidia qu'ils abritent.

Traduction humaine :

OpenAI a signé un contrat de 38 milliards de dollars avec Amazon World Services (AWS) qui lui donne désormais accès à ses serveurs (et aux puces Nvidia qu'ils contiennent), ce qui permet ainsi à la société dirigée par Sam Altman d'entraîner et de développer dès à présent ses propres modèles d'IA.

Ce partenariat représente la première vague d'investissements colossaux à hauteur de 1000 milliards de dollars consentis afin de booster considérablement la puissance de traitement des données.

Il ressort de cet exercice que Mistral a certes affiné et précisé la TA brute grâce au texte parallèle français proposé mais n'a pas été capable de rendre les informations de façon synthétique en rassemblant les données de manière pertinente et articulée. Mistral est incapable de traiter le problème syntaxique du double possessif « ses » et de proposer des choix lexicaux clarifiant en contexte les concepts *computing power* ou *artificial intelligence products*. De plus, la traduction de *chips* par « processeur » introduit une précision dont la vérification factuelle entraîne une recherche documentaire longue et peu pertinente dans ce cas.

C. Cours de traduction spécialisée de l'anglais vers le français : Questions économiques et sociales

Dans ce cours de master, la pratique de la traduction est abordée sous un angle davantage professionnalisant. L'accent est mis sur les stratégies de recherche terminologique et documentaire, sur la constitution de glossaires et sur l'utilisation d'outils IA pour améliorer la productivité. Les séances s'organisent autour d'exercices de traduction à vue, de post-édition à partir de textes sources portant sur des thématiques sociales et économiques. Par exemple, à partir d'un corpus de cinq textes en anglais liés aux « économies alternatives », et traduits automatiquement par un ou plusieurs systèmes de TA, puis post-édités collectivement, les étudiant·es sont amené·es à analyser les forces et les faiblesses de l'outil. En fin de quadrimestre, ils·elles réalisent une synthèse réflexive pour chaque tâche réalisée dans le but de les amener à prendre du recul sur les avantages et les limites des outils mobilisés, en fonction des spécificités linguistiques et discursives des textes abordés.

D. Cours de traduction spécialisée de l'anglais vers le français : Sous-titrage

Ce cours de master amène les étudiant·es à se frotter aux différentes étapes du sous-titrage, de la phase de transcription, de découpage sonore et de découpage sémantique jusqu'à l'incrustation, tout en les initiant à l'utilisation critique d'outils d'IA dédiés à la transcription et à la génération automatique de sous-titres. Grâce à des exercices pratiques (sous-titrage intra- et interlinguistique), à la prise en main d'un logiciel open source et à l'évaluation guidée de différents logiciels de transcription et de traduction automatiques en s'appuyant sur une grille de critères de performance et d'utilisabilité, les étudiant·es acquièrent une compréhension approfondie des enjeux techniques de la traduction audiovisuelle et affinent leur regard critique sur l'usage de l'IA dans leur future pratique professionnelle.

3. ARTICULATION RECHERCHE – ENSEIGNEMENT

L'approche pédagogique que nous développons à l'ULiège repose également sur une articulation étroite entre recherche et enseignement. Cette complémentarité se manifeste notamment dans le nombre croissant de travaux de fin d'études (TFE) de recherche encadrés par notre équipe pédagogique et qui abordent les usages de l'IA en traduction tout en élaborant une réflexion critique sur ses effets. Ces TFE sont supervisés par plusieurs enseignant·es de la filière, membres du Centre Interdisciplinaire de Recherches en Traduction et en Interprétation (CIRTI).

Ce centre de recherches de l'ULiège est structuré autour de plusieurs axes, dont l'axe « Traduction et nouvelles technologies ». Ce dernier est principalement consacré à l'étude des effets des nouvelles technologies sur le produit traduit, sur l'acte traductionnel, ainsi que sur le statut du traducteur·ice.

Le CIRTI a également organisé divers événements scientifiques dans le domaine des nouvelles technologies en traduction dont des ateliers et colloques internationaux auxquels participent nos étudiant·es :

- une journée d'étude « Le traducteur à l'ère des nouvelles technologies » en 2019 ;
- un symposium « Traduction littéraire, nouvelles technologies et dialogue humain/machine » en 2022 ;
- un « Workshop on Corpora in Translation Education » en 2023, avec trois sessions consacrées à la didactique de la traduction, à l'usage des corpus comme outils pédagogiques et aux variations linguistiques dans les traductions ;
- un colloque consacré à la traduction et aux questions d'éthique et de déontologie en mai 2026, dans le cadre de son adhésion au consortium « Traductologie de plein champ ».

Les recherches menées au CIRTI ont d'ailleurs joué un rôle déterminant dans l'introduction progressive de la TA et de la PE dans les cursus de traduction dès 2019. Cette dynamique d'enrichissement mutuel entre recherche et enseignement se déploie notamment par le développement de la plateforme COPECO⁵ (*A Collaborative Post-Editing Corpus in Pedagogical Context*), un projet conjoint entre l'Université de Genève, l'Université de Cordoue et l'ULiège. Accessible sur inscription depuis 2020, cette plateforme permet de créer des tâches de PE, de faciliter l'annotation d'erreurs (via la typologie MQM ou une grille personnalisée) et de mettre à disposition des enseignant·es et des chercheur·es un corpus collaboratif d'apprenant·es en PE disponible en libre accès. Le module COPECO *Speech*, actuellement en développement, porte sur l'utilisation de commandes vocales pour la post-édition, dans une perspective pédagogique. Ce module repose sur des technologies gratuites de reconnaissance vocale (*Google Web Speech API* et *Microsoft Azure Free Tier*) et fera prochainement l'objet d'un test dans le cours de TA et de PE en 3^e année de bachelier.

5. Disponible sur <https://copeco.unige.ch/>

Nous pensons que cette articulation entre recherche et enseignement favorise l'émergence de pratiques étayées par des données empiriques, ainsi qu'une réflexion critique sur l'usage de l'IA.

4. UNE INTEGRATION SOUS TRIPLE PRESSION

Après cette présentation du terrain pédagogique propre à notre filière, il convient d'aborder les cadres institutionnels et réglementaires dans lesquels nous devons intégrer notre approche de l'IA.

Aujourd'hui, l'enseignement de la traduction se situe à la croisée d'enjeux académiques, professionnels et juridiques. Ainsi, en matière d'intégration de l'IA, il est soumis aux pressions et contraintes émanant de trois pôles distincts :

D'une part, l'institution universitaire, qui régule les formations en son sein et fixe les priorités pédagogiques. L'IA est devenu un enjeu majeur, tant dans les contenus de formation que dans les modalités d'évaluation. Son usage par les enseignant·es, chercheur·ses et étudiant·es est en voie de balisage, et des groupes de travail institutionnels ont été mis en place afin d'élaborer un règlement commun. Notre université s'est notamment dotée d'une Charte d'utilisation de l'IA, visant à baliser ses usages institutionnels, tant par les enseignant·es que par les étudiant·es.

D'autre part, le secteur professionnel de la traduction qui s'adapte à ces nouveaux outils, s'en empare et tente de réguler des pratiques, notamment tarifaires, encore anarchiques.

Enfin, la législation qui se met en place sur l'utilisation de l'IA, y compris pour l'enseignement, même si la loi européenne adoptée en août 2024 demeure encore imprécise sur ses implications concrètes en milieu scolaire.

C'est donc à l'intersection de ces trois dynamiques – institutionnelle, professionnelle et réglementaire – que s'inscrit notre réflexion sur l'usage et l'enseignement de l'IA en traduction.

4.1. Le cadre institutionnel

L'ULiège soutient financièrement les projets de recherche et les initiatives pédagogiques reposant sur les outils d'IA. Une équipe pédagogique dispense des formations à l'utilisation de l'IA dans nos cours, sous forme de webinaires ou de journées de formation. En traductologie, Damien Hansen a reçu une bourse doctorale de trois ans financée par l'ULiège pour ses recherches en traduction automatique littéraire, et nombre de journées d'études ou de colloques ont été financés par les autorités institutionnelles.

Dès 2025-2026, un poste de scientifique permanent spécialiste de l'IA appliquée à l'enseignement des langues et de la traduction est budgété. Deux nouveaux cours sont ainsi intégrés au cursus de traduction, témoignant de cet engagement institutionnel.

Parallèlement, l'ULiège s'est dotée en 2020 d'un *Green Office*⁶ qui promeut une utilisation responsable du numérique, exhorte à la sobriété numérique, met sur pied des programmes mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire en faveur du développement durable et organise de nombreuses activités de sensibilisation aux enjeux climatiques.

Depuis 2022, la rectrice de l'ULiège, Mme Nyssen, s'est entourée d'une équipe comprenant un conseiller officiel à la sobriété numérique, chargé de « veiller à une intégration du numérique et des nouvelles technologies dans les activités universitaires compatible avec la sobriété incontournable dans la transition environnementale et sociale »⁷. Ce conseiller coordonne notamment le groupe de travail institutionnel sur la sobriété numérique.

Lorsque l'on connaît les coûts écologiques que représente le développement de l'IA notamment en raison de l'entraînement de systèmes et du stockage de données qui nécessitent des serveurs énergivores, il est légitime de s'interroger sur la cohérence entre l'investissement institutionnel en faveur de la sobriété numérique et celui, croissant, dans les recherches sur l'IA, en particulier sur l'IA générative. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille rejeter ce champ de recherche technologique, mais cet engagement pour la durabilité signifie qu'il est nécessaire de l'archibouter à une ligne de conduite éthique clairement précisée. Force est de constater que celle-ci peine à voir le jour.

4.2. Le cadre professionnel

Malgré les incertitudes économiques et l'arrivée de l'IA générative, le marché mondial de la traduction connaît une croissance soutenue (5,6 % en 2024 et une valorisation estimée à 92,3 milliards de dollars d'ici 2029) (Nimdzi Insights, 2025). Paradoxalement, alors que la demande en traduction est forte et que l'adoption de la TA dépasse les 70 % parmi les prestataires de services linguistiques (ELIS, 2024), cette expansion s'accompagne d'une tendance à l'industrialisation de la profession (Martikainen et Salmi, 2024) (ce que Carbonell (2025) et Moorkens (2020) qualifient de « taylorisme numérique ») qui s'inscrit dans une logique de rentabilité et de flexibilité accrues. Ainsi, les technologies d'IA, telles qu'elles sont actuellement déployées dans le secteur, induisent davantage une dégradation des conditions d'exercice qu'une amélioration du bien-être au travail ; les traducteur·ices sont soumis·es à des pressions croissantes et à de nouveaux obstacles : délais raccourcis, tarifs en baisse (environ 70 % du tarif standard pour les tâches de post-édition), diminution de leur autonomie professionnelle (Rivas Giné et Moorkens, 2025) et risques de déqualification (*deskilling*) (Forcada, 2024).

C'est en ayant cette réalité professionnelle à l'esprit qu'il faut aujourd'hui penser l'enseignement de l'IA : comment former des traducteur·ices compétent·es et investi·es sans les réduire à de simples vérificateurs de

6. https://www.green-office.uliege.be/cms/c_14278331/fr/green-office

7. https://www.uliege.be/cms/c_16951798/fr/conseiller-de-la-rectrice-a-la-sobriete-numerique?

contenus générés par machine ? Pour y parvenir, nous rejoignons l'avis de Bereuter et Parmentier (2024, s.p.) : présenter aux étudiant-es le contexte technologique tel qu'il est vécu par les protagonistes du marché leur permet de développer un positionnement professionnel éclairé et de décider en toute connaissance de cause s'ils-elles souhaitent proposer un service de post-édition, à quels clients, à quel tarif et avec quels outils.

Pour une analyse approfondie de l'adoption de l'IA dans le secteur des services linguistiques, voir Moorkens et Guerberof-Arenas (2024).

4.3. Le cadre réglementaire européen : l'AI Act et ses implications pour l'enseignement

En mai 2024, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle a été signée, insistant sur la nécessité d'une IA centrée sur l'humain. En août 2024, l'AI Act (Journal officiel de l'UE, 2024) est entré en vigueur, établissant un cadre législatif contraignant pour le développement et l'usage de l'IA dans l'Union européenne. Ce règlement repose sur une approche fondée sur les risques et distingue quatre niveaux d'utilisation : minimal, limité, élevé et inacceptable.

Les systèmes d'IA classés à haut risque incluent notamment ceux utilisés dans :

- les infrastructures critiques (ex. transports) ;
- la formation scolaire ou professionnelle, qui peut déterminer l'accès à l'éducation et au parcours professionnel d'une personne (ex. la notation des examens) ;
- les composants de sécurité des produits (ex. l'application de l'IA en chirurgie assistée par robot) ;
- la sécurité des produits ;
- l'emploi et la gestion des travailleurs ;
- les services publics et financiers ;
- les services répressifs ;
- la gestion des migrations et l'administration de la justice.

Pour le domaine qui nous intéresse ici, l'enseignement, l'article 6, paragraphe 2 du règlement (Journal officiel de l'UE, 2024, p. 127) énumère comme systèmes à haut risque ceux :

- a) utilisés pour déterminer l'accès, l'admission ou l'affectation de personnes physiques à des établissements d'enseignement et de formation professionnelle, à tous les niveaux ;
- b) utilisés pour évaluer les acquis d'apprentissage ou orienter le parcours d'enseignement et de formation professionnelle ;
- c) utilisés pour déterminer le niveau d'enseignement approprié ;
- d) utilisés pour surveiller et détecter des comportements interdits chez les étudiants lors d'examens dans le contexte d'établissements d'enseignement et de formation ou en leur sein à tous les niveaux.

Autrement dit, seront soumis à la loi IA à partir d'août 2025, tous les systèmes d'IA déployés dans l'enseignement pour évaluer les acquis d'apprentissage, orienter le processus d'apprentissage ou détecter la fraude, car ils sont considérés comme à haut risque.

Reste à préciser, toutefois, ce que recouvre exactement la notion d'« orienter le processus d'apprentissage » : s'agit-il de catégoriser les apprenant·es, d'adapter les parcours ou d'automatiser certains retours pédagogiques ? Et quelles seront les modalités concrètes d'application de cette réglementation dans les institutions de formation, sachant qu'une harmonisation européenne semble difficile à atteindre ? Si ce cadre semble baliser nos pratiques, force est de constater que le manque de précision pourrait conduire à des politiques d'application divergentes selon les pays ou les établissements.

Notons que l'utilisation de chatbots entre dans la catégorie « risque limité ». Cette catégorie recouvre les usages pouvant entraîner un manque de transparence, d'où l'introduction d'obligations spécifiques : les utilisateur·ices doivent être clairement informé·es qu'ils interagissent avec une machine, et les contenus générés par IA doivent être identifiés comme tels, en particulier s'ils sont destinés à informer sur des questions d'intérêt public. Ces obligations concernent également les contenus audio et vidéo générés artificiellement. Les fournisseurs de chatbots tels que ChatGPT, DALL-E ou Gemini devront également respecter la réglementation européenne sur le droit d'auteur, notamment en mettant en place des politiques explicites en la matière (Journal officiel de l'UE, 2024, p. 84-85).

L'utilisation de l'IA pour évaluer les productions étudiantes (une pratique déjà en cours dans certaines facultés de notre université) ou pour prévenir la fraude relève ainsi du niveau de risque élevé selon l'AI Act. En revanche, l'usage d'un chatbot comme outil pédagogique est classé parmi les pratiques à « risque limité ». De même, le recours à l'IA générative pour produire des contenus, tels que des traductions ou des reformulations, est également considéré comme présentant un risque limité. Ces usages, bien que moins contraints sur le plan réglementaire, nous obligent à repenser en profondeur nos dispositifs pédagogiques, tant en matière de formation que d'évaluation. Il est intéressant de lire qu'au sein de la Cour de justice de l'Union européenne, la question de l'intégration de l'IA soulève les mêmes questionnements :

The Court is nonetheless aware of the risks associated with AI and the need to keep control, retain human oversight and impose limits on the use of AI. It has established a system of internal governance to that end. We must not be tempted by innovative proposals, whether general purpose AI or merely generative AI, without assessing their impact. The simple fact that something is technically possible does not make it a wise or ethical choice (Wright, 2025, p. 140).

Si la formation en traduction (à l'image du secteur professionnel de la traduction et de l'interprétation) se trouve bouleversée par l'avènement de l'IA, il est légitime de se demander aussi si la mise à disposition de la technologie en fait un choix inévitable, surtout si celle-ci présente de sérieuses réserves éthiques.

Par ailleurs, une question cruciale demeure : qu'en est-il des droits d'auteur ? Les systèmes de traduction automatique neuronale (TAN) et les chatbots s'appuient sur des données d'entraînement dont certaines sont protégées

par des droits d'auteur, bien qu'il soit actuellement possible de distinguer clairement les contenus protégés de ceux qui ne le sont pas. Dans ce contexte, comment garantir que l'utilisation de ces systèmes pour générer une traduction, une reformulation ou encore une proposition de correction commentée n'enfreint pas la législation en vigueur sur les droits d'auteur ?

Ces questions sont au cœur même du développement de l'IA et des *Large Language Models*, et leur traitement juridique définira, au gré des décisions législatives et de leurs applications, les modalités et politiques d'utilisation des outils d'IA dans tous les secteurs, celui de l'enseignement inclus.

CONCLUSION

Tant qu'aucun cadre réglementaire n'existait, l'usage de l'IA en milieu académique relevait essentiellement de décisions internes ou individuelles. Désormais, avec l'apparition d'un cadre législatif définissant les pratiques à risque, il devient indispensable d'en préciser les modalités d'application, en accord avec les attentes – parfois contradictoires – du marché professionnel. Nous sommes ainsi à l'amorce de l'un de ces tournants, l'un de ces *turns* que la traduction et la traductologie ont l'art de négocier.

Plus que jamais, il importe de travailler de concert avec les associations qui représentent le secteur, afin d'éviter un décalage croissant entre formation universitaire et réalités de terrain. Il devient tout aussi essentiel de chercher une cohérence entre nos engagements écologiques et éthiques, et notre investissement dans la recherche et l'enseignement liés aux technologies d'IA générative.

À l'ULiège, notre double ancrage, universitaire et professionnalisant, nous permet de construire une vision critique des mutations en cours. L'approche dite « éclairée » que nous avons privilégiée vise à fournir un socle réflexif à l'intégration des technologies reposant sur l'IA. Cette démarche poursuit une double visée scientifique et pédagogique : il s'agit d'une part d'approprier ces outils et de les inclure dans des dispositifs didactiques qui mettent en relief leur portée utilitariste. D'autre part, il s'agit d'élaborer un discours critique sur le développement de ces outils et sur leurs effets, tant sur la profession (dans ses dimensions sociale et écologique) que sur la formation : quelles compétences voulons-nous former grâce à ces outils ? Et quelles compétences sont amoindries par leur utilisation ? Et, en fin de parcours, quel·les traducteur·ices voulons-nous former ?

RÉFÉRENCES

- Ayvazyan N., Hao, Y. et Pym, A. (2024). Things to Do in the Translation Class When Technologies Change: The Case of Generative AI. Dans Y. Peng, H. Huang et D. Li (dir.), *New Advances in Translation Technology: Applications and Pedagogy* (p. 219-238). Singapore : Springer.
- Bereuter, C. et Parmentier, D. (2024). Étudiants en traduction pragmatique : le droit à l'autodétermination. *À tradire* [En ligne], 3. Repéré à <https://atradire.pergolapublications.fr/index.php?id=437>
- Carbonell, J. S. (2025). *Un taylorisme augmenté. Critique de l'intelligence artificielle*. Éditions Amsterdam.
- ELIS (2024). *European Language Industry Survey 2024 – Trends, expectations and concerns of the European language industry*. ELIS. Repéré à <http://elis-survey.org/wp-content/uploads/2024/03/ELIS-2024-Results.pdf>.
- EMT (European Master's in Translation). (2022). *Référentiel de compétences 2022*, Bruxelles, Commission européenne. Repéré à https://commission.europa.eu/system/files/2023-01/emt_competence_fw_k_2022_fr.pdf
- Forcada, M.L. (2024). Harmful Effects of Machine Translation and Their Mitigation. A Preliminary Taxonomy. Dans E. Monzó-Nebot et V. Tasa-Fuster (dir.), *The Social Impact of Automating Translation*. New-York : Routledge
- Hernández Morin, K. (2023). L'intégration de la révision et de la post-édition dans la formation en traduction. Dans M. Margherita Mattioda, A. Molino, L. Cinato et I. Cennamo (dir.), *L'intelligenza artificiale per la traduzione: verso una nuova progettazione didattica?*, *mediAzioni*, 39, A101-A115. doi:10.6092/issn.1974
- Journal officiel de l'UE. (2024). Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Repéré à <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj>
- Martikainen, H. et Salmi, S. (2024). L'intelligence artificielle en traduction : état des lieux, compétences et orientations pratiques pour la formation. *À tradire* [En ligne], 3. Repéré à <https://atradire.pergola-publications.fr/index.php?id=536>
- Moorkens, J. (2020). A tiny cog in a large machine: Digital Taylorism in the Translation Industry. *Translation Spaces*, 9, 12-34. doi:10.1075/ts.00019.moo.
- Moorkens, J. et Guerberof-Arenas, A. (2024). Artificial intelligence, automation and the language industry. Dans G. Massey, M. Ehrensberger-Dow et E. Angelone (dir.), *Handbook of the Language Industry: Contexts, Resources and Profiles* (p.71-97). De Gruyter. doi:10.1515/9783110716047-005
- Nimdzi (2025). *The 2025 Nimdzi 100: The ranking of the largest language service providers in the world*, MultiLingual Media LLC. Repéré à <https://www.nimdzi.com/nimdzi-100-2025/>

Rivas Ginel, M.I. et Moorkens, J. (2025). Translators' trust and distrust in the times of GenAI. *Translation Studies*. doi : 10.1080/14781700.2025.2507594

Wright, S. (2025). Artificial Intelligence in Legal Translation at the Court of Justice of the European Union. *International Journal of Language & Law (JLL)*, 14, 120-142. doi: 10.14762/jll.2025.120